



**COLLECTIF
ASSOCIATIONS
UNIES**

06 JUILLET 2023

Hébergement - logement : état d'urgence

**DOSSIER DE PRESSE
DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES**



HÉBERGEMENT - LOGEMENT : ÉTAT D'URGENCE

Le Collectif des Associations Unies (CAU), qui regroupe les principales organisations sur l'hébergement et le logement, dresse un bilan de l'année écoulée en matière d'hébergement et de logement.

À la veille des vacances scolaires, alors que l'été est souvent marqué par une augmentation des expulsions et des remises à la rue de familles hébergées, la situation est déjà très inquiétante : **plus de 1 800 enfants sont sans solution chaque soir faute de réponse possible par le 115 et les expulsions locatives ont atteint un niveau record, 17 500 en 2022**, alors que la loi « Kasbarian » n'a pas encore produit ses effets négatifs.

Nous craignons qu'une baisse du niveau de places d'hébergement soit de nouveau à l'ordre du jour du Projet de Loi de Finances 2024. Au niveau local, des suppressions de places sont déjà en cours (environ 6 000 places d'hébergement sont menacées), alors que les besoins, eux, ne faiblissent pas. Les sas de « desserrement » de l'Île-de-France, censés faciliter l'étude des situations en région, peinent à montrer leur efficacité. C'est dans ce contexte que s'inscrivait le CNR logement, qui a été une nouvelle occasion manquée d'apporter des réponses concrètes aux victimes de la crise du logement.

La situation est aussi critique pour les acteurs mobilisés aux côtés des locataires menacés d'expulsion, d'habitants de squats, bidonvilles et lieux de vie informels, notamment à Mayotte dans le cadre de l'opération Wuambushu initiée par le gouvernement pour expulser des habitants de bidonvilles.



**COLLECTIF
ASSOCIATIONS
UNIES**



Hébergement d'urgence et "sas de desserrement" de l'Île-de-France : dans la situation actuelle, des fermetures de places sont inenvisageables

Dans de nombreux départements, des fermetures de places d'hébergement, principalement en hôtel, sont annoncées et commencent à se mettre en place. Les consignes données aux associations sont de prévoir des fins de prise en charge, de ne plus envisager de nouveaux projets, de prioriser les publics et de ne plus prendre en charge les personnes isolées. À Toulouse, la Fédération Solidarité Femmes organise jeudi 6 juillet un rassemblement contre l'intention de l'Etat de remettre à la rue 33 femmes victimes de violences hébergées à l'hôtel, certaines avec enfants, sous prétexte qu'elles n'auraient pas porté plainte. Autant d'orientations non conformes au droit et qui vont accentuer les atteintes à la dignité des personnes.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les demandes non pourvues chaque soir via le 115 demeurent à un niveau élevé (plus de 6 000 au cours du mois de juin 2023, un niveau jamais égalé jusqu'ici), alors que rien ne permet d'exclure de nouveaux épisodes caniculaires dans les semaines à venir.

Le 26 juin, 5 819 personnes étaient ainsi en demande non pourvue (DNP) suite à un appel au 115. Depuis le début du mois de juin, le nombre de DNP fluctue légèrement selon les semaines. 3 508 personnes en famille sont en DNP, dont 1 844 enfants de moins de 18 ans. Parmi les enfants de moins de 18 ans, 496 ont moins de 3 ans

En Île-de-France, les préfets des départements ont fait connaître aux SIAO et aux associations, une réduction de 6 à 8 % des crédits et dotation hébergement par rapport à la consommation actuelle, devant aboutir à la suppression de 4 000 nuits d'hôtels avant le 31 décembre, dont la moitié en Seine-Saint-Denis. Les demandes non pourvues d'hébergement sont pourtant en moyenne à hauteur de 1 335 chaque jour depuis début 2023 pour les seuls départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis. Des maraudes et des accueils de jour font part d'une augmentation conséquente des personnes sans hébergement rencontrées.

Alors qu'il est indispensable de continuer à développer l'hébergement en Île-de-France, l'orientation des sans-abris franciliens vers des "sas régionaux de desserrement" dans d'autres régions risque de servir de prétexte pour renforcer la carence du dispositif d'hébergement francilien. Ces sas présents sur l'ensemble des territoires (sauf en Hauts-de-France, Corse et Île-de-France) doivent accueillir, toutes les trois semaines, 50 personnes qui seront ensuite orientées sur les dispositifs adaptés à leur situation sur les territoires.

DATE (JOUR)	NOMBRE DE DEMANDES NON POURVUES AU 115
05 juin	6 140
12 juin	5 746
19 juin	6 030
26 juin	5 819

Sources: SI SIAO.

Dossier de Presse



Si le Collectif des Associations Unies ne s'opposait pas au principe de ces sas censés faciliter l'étude des situations des personnes en région, certaines conditions essentielles avaient été posées :

- **Information complète et qualitative** des personnes sur le dispositif et ses issues possibles sur leur parcours en termes administratifs et sociaux en amont du départ.
- Départs fondés sur le **principe de la libre adhésion**, sans qu'un refus d'orientation ne compromette leur possibilité d'être prise en charge en IDF.
- **Prise en compte des attaches territoriales** déjà établies en IDF dans la proposition d'orientation (ex. scolarisation des enfants, emploi, parcours de soin, etc.).
- **Préparation de l'accueil** dans les territoires de destination avec les acteurs locaux du secteur associatif et les collectivités territoriales.
- **Création de capacités d'hébergement** généralistes ou spécialisées en nombre suffisant dans les régions concernées et garantie de la **continuité de la prise en charge** dans des places stables passées les 3 semaines d'accueil en sas.

→ Mise en place d'un comité de suivi associant les associations concernées et réalisation d'une **évaluation d'impact** avant tout essaimage/généralisation du dispositif.

À ce stade, force est de constater que ces conditions essentielles à la mise en œuvre des SAS ne sont pas réunies, notamment en ce qui concerne les concertations avec les collectivités d'accueil ainsi que le nombre et la qualité et la continuité des places d'hébergement prévues. Si bien que de nombreuses personnes, visiblement mal informées de leur destination à peine descendues des bus, quittent le dispositif voire reviennent en Île-de-France. Sans parler des exemples de "concurrence" entre les publics, quand l'arrivée de personnes sans domicile venues d'Île-de-France provoque des fins de prise en charge de certains sans-domicile de la région, comme ce fut le cas à Montgermont près de Rennes.



"Zéro enfant à la rue" : nous en sommes encore loin

Alors que le 15 juin dernier, le ministre Olivier Klein a réaffirmé que "Zéro enfant à la rue" était sa priorité (promesse déjà faite en 2022), ce sont toujours 1 800 enfants dont les parents appellent le 115 chaque soir sans obtenir de place d'hébergement, et 50 000 enfants qui restent sans-domicile, à la rue ou en hébergement. Pour la seule Seine-Saint-Denis, mardi 27 juin, 477 personnes sont restées sans réponse au 115 (contre 351 à la même période l'an dernier) d'après Interlogement93, dont 191 mineurs et même 70 enfants de moins de 3 ans).

Pour Jamais Sans Toit, réseau de parents d'élèves mobilisés contre le sans-abrisme des enfants à Lyon et qui a essaimé [partout en France](#) avec le soutien du CAU, le nombre d'enfants à la rue - qui avait déjà atteint un record à la veille de Noël avant l'ouverture en urgence de places à l'arrivée de l'hiver - est reparti à la hausse. La mobilisation du réseau est malheureusement le signe d'un besoin grandissant: 51 établissements ont été occupés cette année pour obtenir des mises à l'abri d'urgence et 57 000 euros ont été dépensés par les soutiens en nuitées d'hôtel.

Depuis la fin de la trêve hivernale, la situation est particulièrement inquiétante avec de nombreuses expulsions des squats et des campements mais aussi de remises à la rue. En avril 2023, à Lyon, il y avait cinq fois plus d'enfants à la rue que l'année précédente à la même date.

"Le principe de continuité de l'hébergement d'urgence qui avait permis l'an passé aux 134 familles que nous accompagnions à Lyon d'être maintenues dans le circuit légal n'a pas été respecté cette année. Les remises à la rue se poursuivent dans un contexte de pénurie de places disponibles." - Raphaël Vulliez, Jamais Sans Toit Lyon

Tous les moyens doivent être mobilisés pour garantir un logement ou a minima un hébergement décent à ces enfants. Une présence conséquente et continue des SAMU sociaux et des maraudes, qui sont souvent les premiers contacts des familles et des enfants, doit être assurée sur tout le territoire afin de protéger les enfants à la rue. Les promesses répétées du ministre doivent enfin devenir réalité.



CNR logement : déception unanime

La conclusion du "Conseil national de la refondation" sur le logement, après des mois de concertation ayant abouti à un consensus très large pour des mesures fortes de relance du secteur, a constitué une immense déception.

Alors que tous les acteurs plaident pour un encadrement renforcé du marché de l'immobilier (loyers, foncier, Airbnb), aucune mesure dans ce sens n'a été retenue par la Première ministre Elisabeth Borne.

Alors que des mesures de soutien à la production de logements, dans une période de forte tension, étaient réclamées, le gouvernement a annoncé 2 milliards de nouvelles coupes budgétaires, avec la suppression annoncée du dispositif Pinel et la réduction du Prêt à Taux Zéro.

Alors que le secteur HLM s'enfonce dans une crise profonde, liée aux coupes budgétaires depuis 2017 et à la remontée des taux d'intérêt depuis 2022, celui-ci a été absent des annonces, renvoyant à la rentrée d'éventuels arbitrages, compris dans un "Pacte de confiance" espéré depuis plus d'un an. En attendant, 2023 devrait être la quatrième année consécutive sous les 100 000 logements sociaux agréés, contre près de 125 000 en 2016.

À la place, le seul produit qui semble recueillir les faveurs de l'exécutif est le logement locatif intermédiaire (LLI). Cette offre n'est pas inutile, mais

elle s'adresse aux classes moyennes supérieures, pour des loyers proches du marché. Elle ne doit pas faire oublier que la demande la plus urgente concerne les logements sociaux et même très sociaux (73 % des 2,4 millions de demandeurs HLM sont sous les plafonds de ressources du logement très social). Le rachat annoncé de 47 000 logements de promoteurs en difficulté par CDC-Habitat et Action Logement ne peut pas se traduire uniquement par des logements intermédiaires, mais représente une occasion unique de produire du logement social et très social.

Sur le front de l'amélioration de l'habitat, aucune annonce du CNR-logement ne concerne hélas l'habitat indigne, mais nos associations accueillent favorablement les premières orientations présentées par le ministère de la Transition Écologique en matière de lutte contre la précarité énergétique. Pour les propriétaires les plus modestes, il est envisagé de porter le taux de prise en charge par l'Etat des travaux de rénovation des passoires thermiques à 90%, dans la limite d'une facture totale de 70 000 €. Ces annonces vont dans le bon sens, même si elles doivent encore être concrétisées budgétairement. De manière générale, le CNR-logement semble calibré pour ne rien coûter ou presque à l'Etat. Alors que le projet de loi de finances pour 2024 pourrait faire la part belle aux coupes budgétaires sur le logement, le CAU appelle au contraire à un investissement public fort pour les mal-logés.



Relance du Logement d'abord : un nouveau plan sans second souffle

Attributions de logements sociaux aux personnes sans-domicile, développement de pensions de famille et d'intermédiations locatives... Ces dispositifs visent à faire du logement le socle d'un parcours plutôt qu'un aboutissement après des années d'errance. C'est le sens du Logement d'abord, une philosophie soutenue depuis le début par le CAU. L'annonce d'un second plan, maintes fois repoussée, est donc une bonne nouvelle au vu des avancées du premier plan, mais du flou et des insuffisances de moyens persistent.

Compte tenu de l'augmentation de personnes sans domicile dont le nombre a atteint 330 000 en 2023, des 2,4 millions de ménages en attente d'un logement social, et des 6 000 demandes non-pourvues au 115 chaque soir, l'apport de 29 millions supplémentaires chaque année jusqu'en 2027 pour le Logement d'abord est bienvenu, mais insuffisant, et pourrait ne couvrir que l'augmentation annuelle des coûts. Le gouvernement a expliqué que l'inflation serait prise en compte par ailleurs, mais l'expérience du budget 2023, lors duquel avait été supposée une inflation à 0 %, nous rend sceptiques sur cet engagement qui n'a été formalisé nulle part. N'oublions pas que les coupes budgétaires depuis 2017 réduisent les APL de 4 milliards chaque année et que les ponctions sur le secteur HLM ont précipité une chute de 25% de la production de logements sociaux.

Parmi les différentes mesures présentées dans le cadre de ce second plan Logement d'abord, on peut se féliciter de la poursuite de l'objectif de production de 10 000 places en pensions de famille et résidences d'accueil, même si l'objectif similaire précédent n'avait été atteint qu'à 70 %. L'objectif de création de 30 000 places d'intermédiation locative est salubre mais il s'avère tout de même inférieur à celui du précédent

quinquennat (40 000) et ne précise pas s'il s'agit de sous-location ou de mandat de gestion - c'est-à-dire avec un vrai bail au nom des habitants. Enfin, l'objectif affiché de créer 25 000 nouveaux logements en résidence sociale généraliste et foyer de jeunes travailleurs constitue une avancée mais les leviers pour y parvenir restent à ce stade flous (consolidation du modèle économique des acteurs, aides à la production et à l'investissement...).

En revanche, l'absence de tout objectif de production de logement très social (PLAI) est particulièrement inquiétante, alors que l'objectif du dernier quinquennat de 40 000 PLAI par an n'a jamais été atteint, en raison notamment des coupes budgétaires opérées sur les organismes HLM. Pour les prochaines années, le désengagement de l'Etat puis d'Action Logement en 2025 du Fonds national des aides à la pierre (FNAP) fragilise encore plus cet objectif pourtant minimal. De plus, on ne trouve pas d'objectif chiffré au sujet de la réorientation des attributions HLM aux personnes sans domicile, alors que l'augmentation du nombre de ces attributions depuis 2017 constitue la principale avancée du premier plan Logement d'abord.

De même, il est inquiétant de constater le silence au sujet de la régularisation administrative des personnes à droits incomplets, souvent inexpulsables mais bloquées pendant des années en hébergement d'urgence. Faciliter leur accès au séjour devrait être une pierre angulaire du Logement d'abord.

Le CAU soutient la poursuite du Logement d'abord, mais celui-ci doit être précisé et doté de davantage de moyens. Le plan Logement d'abord ne saurait remplacer une politique d'hébergement et de logement volontariste, tant en termes quantitatif que qualitatif.



Expulsions locatives, loi Kasbarian : alertes nationales et franciliennes

Les différents plans de prévention des expulsions locatives des dernières années n'ont pas empêché la montée progressive du nombre d'expulsions avec le concours de la force publique. **Après deux années de relative accalmie liées au Covid, l'année 2022 a été marquée par un triste record historique, avec 17 500 expulsions. Tout laisse craindre pourtant des années encore pires à l'avenir.**

La conjoncture est inquiétante, avec la fragilisation de nombreux ménages précaires au moment de la crise Covid, suivie par deux années de hausse des prix. Les conséquences commencent à être perceptibles, comme le montrent la hausse des impayés de loyers dans le parc HLM (la moitié des bailleurs sociaux ont constaté une hausse de plus de 10 % au dernier trimestre 2022 par rapport à l'année précédente) et la hausse brutale des impayés de charges dans les copropriétés (attestée par le registre d'immatriculation des copropriétés de l'Anah).

De plus, l'atmosphère politique s'est brusquement assombrie depuis l'adoption le 14 juin dernier de la loi dite "antisquat" portée par Guillaume Kasbarian et Aurore Bergé. Dénoncée par l'ONU, la Défenseure des droits, la CNCDH, l'ANIL et toutes les associations, cette loi vise à accélérer et augmenter les expulsions, en restreignant les délais à toutes les étapes de la procédure et en interdisant au juge de suspendre l'expulsion au remboursement de la dette si le locataire n'en fait pas la demande et s'il n'a pas repris le paiement du loyer au moment de l'audience. Une disposition aberrante qui risque de provoquer des milliers d'expulsions supplémentaires, à l'heure où les dispositifs d'hébergement et de relogement sont déjà totalement saturés pour accueillir les ménages expulsés. Pire, la loi vise à augmenter les auto-expulsions de ménages condamnés, sans attendre les forces de l'ordre, puisque le maintien dans son

logement devient un délit passible d'une amende de 7 500 €. La loi criminalise aussi de manière inédite les personnes précaires vivant en squat, allant jusqu'à prévoir deux ans de prison et 30 000 € d'amende pour l'occupation de locaux d'activité abandonnés.

Avant même que les effets de cette loi irresponsable se fassent sentir, les dernières tendances laissent craindre une année 2023 particulièrement difficile. À Paris, l'Espace solidarité Habitat de la Fondation Abbé Pierre n'a jamais constaté autant d'expulsions au printemps, depuis la fin de la trêve hivernale le 1^{er} avril.

À Paris, 1 042 ménages ont été expulsés avec le concours de la force publique en 2022, un niveau quasi équivalent à celui d'avant la crise sanitaire. En 2022, la Préfecture de Police a accordé plus souvent le concours de la force publique (83 % des demandes ont été accordées contre 76 % en 2021, 69 % en 2020 et 80 % en 2019). Pour 2023, la fermeté de la Préfecture de Police semble s'accroître. La Fondation Abbé Pierre, présente en Commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CAPEX), note que cette dernière n'accorde plus de délai avant une expulsion, quand bien même la dette aurait été remboursée ou si l'occupant présente une vulnérabilité.

"En 2022, 16% des ménages parisiens expulsés étaient reconnus prioritaires DALO. Nous déplorons que tous n'aient pas bénéficié d'une mise à l'abri, contrairement aux instructions du ministère du Logement, selon lesquelles toute décision d'expulsion locative doit être assortie d'une proposition de relogement ou d'hébergement", constate Eric Constantin, directeur de l'agence Île-de-France de la Fondation Abbé Pierre.



Squats, bidonvilles et lieux de vie informels : par son approche sécuritaire, l'Etat ne respecte pas ses propres engagements

La situation des personnes vivant en squats et bidonvilles en France métropolitaine en 2023 demeure préoccupante, sur le plan de l'accès aux droits sociaux, à la santé, à l'emploi et au logement notamment. D'après les pouvoirs publics, au moins 22 189 personnes vivent dans ces formes d'habitat précaire en France métropolitaine. Une estimation bien en deçà de la réalité: ce chiffre ne comptabilise pas les milliers d'exilé·es à Calais et dans le Dunkerquois qui vivent dans des baraques et des tentes, dans des conditions extrêmes, et encore moins la présence importante de bidonvilles dans les Outre-mer.

L'instruction du 25 janvier 2018 aurait dû donner un souffle inédit à la résorption des bidonvilles et squats. Cependant, force est de constater que, depuis cinq ans, cette instruction a connu une application très partielle sur les territoires, quand elle n'a pas été piétinée par certaines préfectures. **Entre le 1^{er} novembre 2021 et le 31 octobre 2022, 2 078 lieux de vie informels ont été expulsés en France métropolitaine**, et dans l'immense majorité des cas, les habitant·es ne se sont vus proposer aucune solution de relogement ou d'hébergement.

Un an après la réélection d'Emmanuel Macron, la politique publique de résorption des bidonvilles demeure fragile. L'approche sécuritaire du ministère de l'Intérieur, qui prédomine au sein des préfectures, est en contradiction avec les objectifs de l'instruction du 25 janvier 2018. Les expulsions en dehors de tout cadre légal et en l'absence de diagnostic social perdurent, et l'absence de solutions alternatives de relogement ou d'hébergement est manifeste.

Cette approche sécuritaire s'incarne aussi dans les territoires - dans le Nord, mais aussi en Île-de-France - où les expulsions demeurent monnaie courante et l'absence de concertation se fait cruellement sentir, alors que l'arrivée prochaine des Jeux Olympiques fait craindre le pire en matière d'invisibilisation des personnes les plus précaires. Si des dynamiques positives sont engagées sur certains territoires (Marseille et Montpellier notamment), nos associations restent vigilantes. Les dernières années ont montré que la pérennisation et la consolidation de stratégies de résorption ne sont jamais acquises et souffrent d'un manque de contrainte à l'égard des acteurs institutionnels, souvent les services déconcentrés de l'Etat. À Lyon, alors qu'un protocole d'anticipation des expulsions, travaillé depuis plusieurs mois, est sur le point d'être signé, la récente expulsion des habitant·es du bidonville de la Place de Milan est une nouvelle fois un marqueur de l'ambivalence de cette politique : absence de diagnostic social préalable, refus de communiquer en amont la date de l'expulsion jusqu'à la veille, et une large majorité de personnes laissées sans solutions, contraintes encore une fois à l'errance. Dans l'agglomération lilloise, la politique de résorption des bidonvilles a laissé place en 2021 à une intensification alarmante des expulsions sans proposition de relogement. En 2022, près de 400 personnes ont été expulsées, dont la moitié de mineurs, tendance qui s'aggrave en 2023. Certaines ont subi sept expulsions en deux ans. Ces expulsions sont menées au mépris de la scolarisation des enfants, de l'insertion des personnes et de leur accès aux droits. Elles ne conduisent qu'au déplacement des habitants des bidonvilles vers des lieux de vie toujours plus indignes ailleurs dans la métropole.

Dossier de Presse



En ce début d'été, les conditions dans lesquelles survivent les habitant-es de lieux de vie informels mettent leur santé en danger. Comment supporter les chaleurs extrêmes annoncées lorsque la seule source d'eau, une borne à incendie, se trouve à plusieurs centaines de mètres de son habitation ? C'est la situation dans laquelle se trouvent plus de 500 personnes à Tremblay-en-France : femmes enceintes, nouveaux nés, personnes âgées, personnes atteintes de maladies chroniques... Malgré les nombreuses interpellations associatives, les services municipaux et préfectoraux sont restés muets face à cette situation intolérable. Alors que le droit à l'accès à l'eau vient enfin d'évoluer dans la législation française, il est urgent de le rendre effectif pour ces milliers de personnes.

Enfin, le Plan Logement d'abord 2 ne présente pas de vision stratégique du gouvernement sur le sujet, il se contente d'énumérer les actions déjà mises en œuvre par la DIHAL : scolarisation des enfants, pérennisation des crédits et déploiement de la plateforme Résorption-bidonvilles. Ces dernières ne peuvent constituer l'alpha et l'oméga de la politique de résorption des bidonvilles. Il est maintenant nécessaire d'intégrer pleinement tous les publics vivant en squat et bidonvilles dans la politique publique « de la rue au logement ».



Mayotte : une politique répressive qui ne fait qu'aggraver les problèmes

La situation à Mayotte illustre de manière dramatique cette approche répressive de l'habitat précaire. Avec l'opération Wuambushu, lancée à grand renfort de communication par le gouvernement en avril 2023, la volonté d'une politique d'expulsion des bidonvilles et de reconduites à la frontière en masse a pris encore une nouvelle dimension, aidée par les dispositions d'exception de la loi ÉLAN qui y autorisent les expulsions sans validation du juge.

Dans les faits, l'opération Wuambushu a accentué des problématiques déjà existantes et connues. À commencer par une intensification des tensions et du repli sur soi, ce qui crée des répercussions dans tous les aspects de la vie à Mayotte.

Pendant les mois de mai et juin, les associations ont pu observer une rupture de la continuité des services publics essentiels aux besoins des populations. Depuis cette période, la multiplication d'autres formes d'obstacles - telles que les entrées de certains centres de soins associatifs et publics, et des locaux ou activités associatives qui ont été entravés sans réaction des pouvoirs publics - a créé une dissuasion permanente qui augmente le renoncement aux soins et aux droits, déjà élevé à Mayotte.

Les contrôles d'identité aux abords des lieux de santé par les forces de l'ordre ont brisé des familles, laissant sur le territoire français des enfants isolés en détresse. Une mère de quatre enfants a ainsi été renvoyée dans son pays, laissant ses quatre enfants, dont un malade et en situation de handicap à Mayotte. Ces contrôles créent un climat de peur et d'intimidation qui dissuadent de nombreuses personnes de bénéficier des soins dont elles ont besoin et d'effectuer des démarches pour accéder à leurs droits.

En raison de l'absence de couverture maladie universelle (même l'Aide Médicale d'Etat n'est pas applicable

à Mayotte), une provision financière est demandée aux patients pour accéder aux soins en libéral, mais aussi à l'hôpital public. Les Protections Maternelles et Infantiles menacent elles aussi de fermer leurs portes aux personnes non affiliées à la sécurité sociale.

Dans les bidonvilles, les maladies de la précarité déjà présentes risquent d'exploser : les carences nutritionnelles chez les enfants, les maladies hydriques liées au manque d'accès à l'eau potable... Mais comme l'accès aux soins est très difficile et que même les parcours de soins instaurés difficilement par les associations, notamment pour les personnes victimes de maladies chroniques, sont interrompus, les signaux épidémiologiques ne remontent pas aux autorités sanitaires.

Quant aux personnes expulsées de leur habitat, les solutions alternatives proposées sont très loin d'être suffisantes. La préfecture n'offre pas à tous une solution durable de relogement pour permettre aux habitants de maintenir la scolarité des enfants, le suivi médical et social, ainsi que l'intégration professionnelle. Le quartier Talus 2 a été le premier détruit pendant l'opération après une bataille juridique importante. Le tribunal administratif, en plus de vérifier les conditions de relogement, a imposé des garanties en matière de rescolarisation des enfants déplacés et de sauvegarde des meubles des personnes concernées. Il faudra continuer à veiller à ce que cette avancée juridique soit mise en application et respectée.

Mais dans la réalité, beaucoup déconstruisent eux-mêmes leur habitat sans attendre les forces de l'ordre, pour récupérer les matériaux. L'offre locative privée et sociale n'existe quasiment pas, si bien que les expulsions risquent d'alimenter la reformation de nouveaux bidonvilles, et donc de déplacer et aggraver le problème de logement de dizaines de milliers de Mahorais.

LES 40 ASSOCIATIONS DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS UNIES (CAU)

Advocacy France
Cités Caritas
Association Nationale des Compagnons Bâisseurs
Association DALO
Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants (ANVITA)
ATD Quart Monde
Aurore
Centre d'action sociale protestant (CASP)
Collectif National Droits de l'Homme Romeurope
Collectif Les Morts de la Rue
Comité des Sans Logis
Croix-Rouge française
Emmaüs Solidarité
Emmaüs France
Les enfants du Canal
Fédération d'aide à la santé mentale Croix Marine
Fédération des Associations et des Acteurs
pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL)
Fédération de l'Entraide Protestante
Fédération Française des Equipes Saint-Vincent
Fédération des Acteurs de la Solidarité
Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action
avec les Tsiganes et les Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage)
Fédération Nationale des Samu Sociaux
Fédération Santé Habitat
Fondation Abbé Pierre
Fondation de l'Armée du Salut
France Terre d'Asile
Jeudi Noir
La Cloche
Les petits frères des Pauvres
Ligue des Droits de l'Homme
Médecins du Monde
Secours Catholique
SoliHa – Solidaires pour l'Habitat
Solidarité Nouvelle pour le Logement (SNL)
Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
Union professionnelle du logement accompagné (UNAFO)
Union Nationale des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (UNCLLAJ)
Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ)
Union Nationale Interfédérale des OEuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)

CONTACTS PRESSE

Angèle Roblot

CHARGÉE DE RELATIONS MÉDIAS
À LA FONDATION ABBÉ PIERRE :
aroblot@fondation-abbe-pierre.fr / 06 23 25 93 79

Charlotte Abello

CHARGÉE DE COMMUNICATION
À LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ :
charlotte.abello@federationsolidarite.org / 06 17 80 03 52

